Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20261118-DCM2026_09_03-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 17 NOVEMBRE 2026. N°2026-09-03.

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Le mardi 17 novembre 2026 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 13 novembre 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Henri DECROIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent SALLÉ, et Monsieur Jean-François LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel QUEMENEUR.

Monsieur Hervé BOTHOREL a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

BUDGET COMMUNAL 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Sont pris en compte :

- *Ajustements budgétaires*

Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	
6218	Autre personnel extérieur	+ 10 000 €
62131	Personnel non titulaire	+ 10 000 €
Chapitre 65	**Autres charges de gestion courante**	
6558	Autres contributions obligatoires	+ 5 000 €
Recettes		
Chapitre 70	**Produits des services du domaine et ventes diverses**	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	+ 25 000 €

Monsieur le Maire soumet cette proposition de décision modificative au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 19 voix pour,

- de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 18 novembre 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU 29830 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Hervé BOTHOREL